SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

SWAG 15 93 2931 Huile moteur 10W - 40
Numero d'article: 15 93 2931, 15 93 2932, 15 93 2933, 15 93 2934, 15 93 2935

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Huile à moteurs

1.2.2 Utilisations déconseillées

Pour tous les utilisateurs ne est pas spécifié dans la SECTION 1.2.1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

SWAG Autoteile GmbH
Am Kiesberg 4-6
42117 Wuppertal / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0)202 26454-0
Téléfax +49 (0)202 26454-5000
Site internet www.swag.de
E-mail info@swag.de

Secteur informatif

Informations techniques info@swag.de

Fiche de Données de Sécurité info@swag.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement ATTENTION

Contient: Calcium long chain alkyl aryl sulfonate

Acide benzènesulfonique de calcium

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu / récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers Aucun

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

Type de produits:

3.2 Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
2,5 - < 5	Polyamine succinimide polyoléfinique, polyol
	CAS: 147880-09-9, EINECS/ELINCS: Polymer
	GHS/CLP: Aquatic Chronic 4: H413
1 - < 2	Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(sec-Bu and 1,3-dimethylbutyl) esters, zinc salts
	CAS: 68784-31-6, EINECS/ELINCS: 272-238-5, Reg-No.: 01-2119657973-23-XXXX
	GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Chronic 2: H411
1 - < 2	phénol, dodécyl-, sulfurisé, carbonates, sels de calcium, superbasiques
	CAS: 68784-26-9
	GHS/CLP: Aquatic Chronic 4: H413, M_acute = 1
1 - < 2	bis(nonyle-phényle)amine
	CAS: 36878-20-3, EINECS/ELINCS: 253-249-4, Reg-No.: 01-2119488911-28-XXXX
	GHS/CLP: Aquatic Chronic 4: H413
1 - < 2	Calcium long chain alkyl aryl sulfonate
	CAS: 722503-68-6, EINECS/ELINCS: 682-816-2
	GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 4: H413
0,1 - < 0,3	Acide benzènesulfonique de calcium
	CAS: 68584-23-6, EINECS/ELINCS: 271-529-4
	GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317
< 0,25	Phénol, dodécyl-, ramifié
	CAS: 121158-58-5, EINECS/ELINCS: 310-154-3, EU-INDEX: 604-092-00-9, Reg-No.: 01-2119513207-49-XXXX
	GHS/CLP: Skin Corr. 1C: H314 - Repr. 1B: H360 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410 - Eye Dam. 1: H318, M_acute = 10

Commentaire relatif aux composants -
Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Appeler aussitôt un médecin.
Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

Agent d'extinction non approprié jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Hydrocarbures non brûlés.
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Oxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.

Ne pas fumer.
classe de feu (DIN EN 2): B

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

DNEL

Substance
Phénol, dodécyl-, ramifié, CAS: 121158-58-5
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme: 166 mg/kg bw.
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 0,25 mg/kg bw.
Industrie, absorber par inhalation (brouillard), Effets systématiques à court terme: 44,18 mg/m³.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0,075 mg/kg bw.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme: 50 mg/kg bw.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 0,075 mg/kg bw.
Consommateurs, absorber par inhalation (brouillard), Effets systématiques à court terme: 13,26 mg/m³.
Consommateurs, absorber par inhalation (brouillard), Effets systématiques à long terme: 0,79 mg/m³.
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 5 mg/kg bw/day.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 2,5 mg/kg bw/day.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0,25 mg/kg bw/day.
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(sec-Bu and 1,3-dimethylbutyl) esters, zinc salts, CAS: 68784-31-6
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme: 100 mg/kg bw/d.
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 2,93 mg/m³.
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 10,42 mg/kg bw/d.
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme: 496,4 mg/m³.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme: 11,75 mg/m³.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme: 198,6 mg/m³.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 2,1 mg/kg bw/d.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme: 50 mg/kg bw/d.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0,21 mg/kg bw/d.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme: 29 mg/kg bw/d.
Acide benzènesulfonique de calcium, CAS: 68584-23-6
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 11,75 mg/m³.
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 3,33 mg/kg bw/day.
Industrie, dermique, Effets locaux à long terme: 1,03 mg/cm².
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0,833 mg/kg bw/day.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 2,9 mg/m³.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 1,667 mg/kg bw/day.
Consommateurs, dermique, Effets locaux à long terme: 0,513 mg/cm².

PNEC

Substance
Phénol, dodécyl-, ramifié, CAS: 121158-58-5
Ingestion (alimentaire), 4 mg/kg.
soildu sol, 0,188 mg/kg.
Eau de mer, 0,0000074 mg/l.
sédiment (Eau de mer), 0,0226 mg/kg.
sédiment (eau douce), 0,226 mg/kg.

Eau douce, 0,000074 mg/l.
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
Eau de mer, 0,01 mg/l.
Eau douce, 0,1 mg/l.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1 mg/l.
sédiment (eau douce), 132000 mg/kg.
soildu sol, 263000 mg/kg.
sédiment (Eau de mer), 13200 mg/kg.
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(sec-Bu and 1,3-dimethylbutyl) esters, zinc salts, CAS: 68784-31-6
Ingestion (alimentaire), 8,33 mg/kg.
sédiment (eau douce), 0,0701 mg/l.
sédiment (Eau de mer), 0,00701 mg/l.
Eau douce, 0,0040 mg/l.
soildu sol, 0,0548 mg/kg.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 3,8 mg/l.
Eau de mer, 0,0046 mg/l.
Acide benzènesulfonique de calcium, CAS: 68584-23-6
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1000 mg/l.
Eau douce, 1 mg/l.
Ingestion (alimentaire), 16,667 mg/kg food.
Eau de mer, 1 mg/l.

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques
Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
A noter une limite générale pour brouillard d'huile.

Protection des yeux
S'il y a risque d'éclaboussure:
lunettes de protection

Protection des mains
Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d´informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
> 0,4 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle
vêtement de protection léger

Divers
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire
Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.
Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387)

Risques thermiques
Aucun

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement
Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	brun jaune
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	> 200 (ISO 2592)
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	< 0,01 (20°C)
Densité [g/ml]	0,87 (DIN 51757) (15 °C / 59,0 °F)
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	> 20,5 mm²/s (40° C) ca. 13,5 - 15,5 mm²/s (100°C) (DIN 51562/T1)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	ca. -27 (ISO 3016)
Auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée:
> 65°C / Hydrogène sulfuré (H2S).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
ATE-mix, oral, > 5000 mg/kg bw.

Substance
Phénol, dodécyl-, ramifié, CAS: 121158-58-5
LD50, dermique, lapin: 15000 mg/kg bw.
LD50, oral, rat: 2100 mg/kg bw.
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
LD50, dermique, rat: >2000 mg/kg (OECD 402).
LD50, oral, rat: >5000 mg/kg (OECD 401).
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(sec-Bu and 1,3-dimethylbutyl) esters, zinc salts, CAS: 68784-31-6
LD50, dermique, lapin: >5000 mg/kg bw.
LD50, oral, rat: 2750 mg/kg bw.
Acide benzènesulfonique de calcium, CAS: 68584-23-6
LD50, dermique, lapin: >5000 mg/kg bw.
LD50, oral, rat: >5000 mg/kg bw.
LC50, inhalatoire, rat: >1,9 mg/l.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Irritant Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Peut provoquer une allergie cutanée. Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. D'après les données d'essais
Remarques générales	Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.
	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:

Substance
Phénol, dodécyl-, ramifié, CAS: 121158-58-5
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus: 0,15 mg/l.
EC50, (21d), Daphnia magna: 0,008 mg/l.
EC50, (48h), Daphnia magna: 0,037 mg/l.
EL50, (96h), Pimephales promelas: 40 mg/l.
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
EC50, (48h), Daphnia magna: >100 mg/l (OECD 202).
LC0, (96h), Brachidanio rerio: 58 mg/l (OECD 203).
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(sec-Bu and 1,3-dimethylbutyl) esters, zinc salts, CAS: 68784-31-6
EC50, (16h), Pseudomonas putida: 380 mg/l.
IC50, (21d), Daphnia magna: >0,8 mg/l.
EL50, (48h), Daphnia magna: 75 mg/l.
EL50, (72h), Desmodesmus subspicatus: 410 mg/l.
NOEC, (21d), Daphnia magna: 0,8 mg/l.
NOELR, (96h), Oncorhynchus mykiss: 3,2 mg/l.
NOELR, (48h), Daphnia magna: 32 mg/l.
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 4,4 mg/l.
EC0, (16h), Pseudomonas putida: 200 mg/l.
LOEC, (21d), Daphnia magna: 0,8 mg/l.
Acide benzènesulfonique de calcium, CAS: 68584-23-6
EC50, (48h), Daphnia magna: >1000 mg/l.
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: >1000 mg/l.
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 1000 mg/l.
LL50, (96h), poisson: >10000 mg/l.
EC0, (48h), Daphnia magna: 1000 mg/l.
LL0, (96h), poisson: 10000 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

La directive 2011/65/CE (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.
Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.
Eliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 130205*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2019)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	Non
- VOC (2010/75/CE)	0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au foetus.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)
Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

Aucun